PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Membres présents : Mrs LAPLACE – MARCEL - LACOQUE – CHABRIER – BOUILLOT – FALCON – GILBERT - BROUSSIN Mmes – GROLET – BOULAND – GAY – REMUET – DONZEL – REY- NIEL-BRUN.
Membres excusés : Mmes COURTOIS - GRAVALLON – Mrs COTHENET – SAILLARD ayant donné pouvoir à Mr FALCON.
Ainsi, Mr FALCON est comptabilisé parmi les présents et Mr SAILLARD parmi les conseillers représentés, pour le calcul du quorum et des votes.
Membres absents :
Secrétaire de séance : Mr FALCON David

Après lecture, le compte rendu de la séance du 22 Septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Demande de subvention
2) Approbation de la convention relative au financement de l'accueil de loisirs implanté sur le site de Villié-Morgon et géré par le Centre Social Le Part'âges.
3) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025.
4) Aménagement et végétalisation de l'aire de camping-cars – Création d'un espace de repas.
5) Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2026 – Budget assainissement.
6) Décision modificative N°1 – Acquisition de terrains.
7) Approbation de la convention entre le Commune et le VCBB relative à l'utilisation des infrastructures de beach-volley et autorisation de signature au Maire.
8) Fixation du loyer et des conditions de location du logement communal situé au-dessus de la poste au 107 Avenue Jean Baptiste Sornay.
9) Questions diverses

1) Demande de Subventions

1-1 Demande de subvention – Les Pointes d'Acier du Beaujolais

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention formulée par l'association « Les Pointes d'Acier du Beaujolais », nouvellement créée sur la Commune de Villié-Morgon.

L'Association sollicite une participation financière de la Commune d'un montant de 300.00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, unanime,

ACCEPTE de verser la somme de 150.00 € à l'Association « Les Pointes d'Acier du Beaujolais ».

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

2) Approbation de la Convention relative au financement de l'accueil de loisirs implanté sur le site de Villié-Morgon et géra par le Centre Social Le Part'âges.

Madame REY Florence présente au Conseil municipal le projet de convention proposé par le centre social Le Part'âges concernant le financement de l'accueil de loisirs implanté au sein de l'école de Villié-Morgon.

Ce dispositif est ouvert aux familles des communes de Villié-Morgon, Lancié, Chiroubles et Corcelles-en-Beaujolais**,** qui ont souhaité s'associer dans une démarche de mutualisation des moyens et des ressources.

Pour l'année 2026, année de démarrage du dispositif, la participation de chaque commune sera calculée sur la base du nombre de journées d'accueil réalisées entre septembre et décembre 2026 par les enfants domiciliés sur son territoire. Le centre social établira une facture correspondant à la fréquentation constatée.

À compter de 2027, la participation financière sera calculée selon les modalités prévues par la convention, notamment en fonction du nombre de jours d'ouverture, du nombre de places proposées, du montant forfaitaire fixé à 8,50 € par jour et par place, et du taux d'occupation de chaque commune.

Les montants figurant dans l'annexe 2027 sont des estimations prévisionnelles. Ils pourront être régularisés en fonction de la fréquentation réelle de l'accueil de loisirs, conformément aux modalités prévues dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime

APPROUVE la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer**.**

3) Adoption du rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif 2025 - RPQS

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) au titre de l'exercice 2025**.**

Il rappelle que ce rapport annuel, prévu par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente notamment les principaux indicateurs techniques et financiers relatifs au fonctionnement et à la qualité du service d'assainissement collectif.

Après présentation du rapport, le Conseil municipal adopte le RPQS 2025 et décide de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux, ainsi que de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

4) Aménagement et végétalisation de l'aire de camping-cars – création d'un espace de repas.

M. le Maire présente au Conseil municipal un projet d'aménagement et de végétalisation de l'aire de camping-cars afin d'améliorer l'accueil et le confort des usagers.

Le projet prévoit la création d'un espace de repas avec l'installation d'une table de pique-nique.

Le nombre d'arbres est limité à cinq afin de conserver suffisamment d'espace pour le stationnement des camping-cars et permettre aux véhicules de circuler et d'effectuer leurs manœuvres.

Deux arbres seront notamment plantés à proximité de la table de pique-nique, afin de créer à terme un espace repas ombragé et convivial.

Le coût de cet aménagement est estimé à environ 1 000,00 €.

5) Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2026 – Budget assainissement.

M. le Maire présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) 2026 du budget annexe de l'assainissement.

Il précise que les comptes de l'exercice 2026 sont à 0, à l'exception de la page des résultats qui reprend les soldes de l'exercice 2025 ainsi que leur transfert par opération d'ordre non budgétaire sur le budget primitif.

Le Conseil municipal prend connaissance du Compte Financier Unique 2026 du budget assainissement et procède à sa validation selon la procédure dématérialisée habituelle.

6) Décision modificative – Acquisition de terrains.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune envisage l'acquisition de deux parcelles cadastrées section AC n° 67 et AC n° 269, pour un montant total de 4 500,00 €.

Cette acquisition est réalisée en vue de permettre l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Free sur les parcelles concernées.

Afin de permettre la signature du compromis de vente et de disposer des crédits budgétaires nécessaires préalablement à cet engagement juridique, il est proposé de procéder à une décision modificative du budget 2026 afin d'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition ainsi qu'aux frais annexes liés à la vente.

Un montant total de 6 000,00 € est ainsi prévu au compte 2111 – Terrains nus, comprenant le prix d'acquisition et les frais annexes estimés.

Cette somme est prélevée sur les crédits disponibles inscrits au compte 2184 – Mobilier.

Les crédits ainsi inscrits pourront faire l'objet de restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2026, afin de permettre la réalisation de la dépense au début de l'exercice 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime,

APPROUVE la décision modificative portant transfert de crédits du compte 2184 – Mobilier vers le compte 2111 – Terrains nus, pour un montant de 6 000,00 €.

7) Approbation de la convention entre la Commune et le VCBB relative à l'utilisation des infrastructures de beach-volley et autorisation de signature au Maire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la commune de Villié-Morgon et le Volley Club Belleville Beaujolais (VCBB), définissant les conditions de mise à disposition des terrains municipaux de beach-volley.

Cette convention précise notamment les conditions d'accès aux installations, les créneaux réservés au club, les règles d'utilisation et de sécurité, ainsi que les obligations du VCBB en matière d'entretien courant des terrains, de propreté, de respect du voisinage et d'assurance.

La mise à disposition des terrains est consentie à titre gratuit. La commune conserve la propriété des terrains et des aménagements communaux, tandis que le matériel sportif acquis par le club demeure sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention pour une durée d'un an de mise à disposition des terrains de beach-volley entre la commune et le VCBB et autorise Monsieur le Maire à la signer**.**

8) Fixation du loyer et des conditions de location du logement communal situé au-dessus de la poste au 107 Avenue Jean Baptiste Sornay.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conditions de mise en location du logement communal situé au-dessus de la Poste, au 107 avenue Jean-Baptiste Sornay.

Après échange, le Conseil municipal fixe le montant du loyer à 900.00 € par mois.

Il est précisé que des meubles seront mis à disposition dans le logement, sans que la location soit soumise au régime juridique des locations meublées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer mensuel à 900.00 **€**, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

9) Questions Diverses.

9-1 Remerciements de l'association Les Ptits Bouchons.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu un courrier de remerciement de l'association Les P'tits Bouchons, à la suite de l'attribution de la subvention de 500 € accordée lors du précédent Conseil municipal.

L'association remercie la commune pour son soutien et pour l'aide apportée à ses actions.

9-2 Remplacement du panneau lumineux communal

Mr FALCON David soumet au Conseil municipal un devis de la société Original Tech France relatif au remplacement du panneau lumineux communal.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe du remplacement du panneau lumineux, tout en maintenant son emplacement actuel.

Afin de comparer les propositions, un second devis sera sollicité auprès de la société 2IT Solution.

Par ailleurs, le Conseil Municipal évoque la possibilité de proposer aux professionnels de Villié-Morgon la diffusion de publicités sur le panneau lumineux, en contrepartie d'une rémunération. Celle possibilité devra être étudiée afin d'en définir les modalités pratiques et financières.

9-3 Installation du Wi-Fi dans la salle du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal examine un devis de la société Partner, d'un montant de 486.96 € relatif à l'installation du Wi-Fi dans la salle de réunion du Conseil Municipal, afin de remédier aux difficultés de connexion rencontrées.

Après présentation, le Conseil Municipal, approuve le devis pour une montant de 486.96 € et autorise la réalisation des travaux correspondants.

9-4 Foire du 8 novembre 2026

Dans le cadre de l'organisation de la foire du 8 novembre 2026, le Conseil Municipal prend connaissance du devis du journal « Le Progrès » pour la réalisation de publicités destinées à promouvoir l'évènement.

Mme GROLET Patricia indique que les inscriptions des exposants sont toujours en cours, à ce jour, 84 exposants sont inscrits.

9-5 Audit relatif au personnel communal et aux finances.

Il est indiqué au Conseil Municipal que l'audit portant sur l'organisation du personnel communal et les finances de la commune sera missionné au début de l'année 2027.

9-6 Projet de fourniture des repas de la cantine scolaire par le collège.

Mme REY Florence fait un point sur la possibilité que le collège assure la préparation et la fourniture des repas destinés à la cantine scolaire communale.

Des discussions sont actuellement en cours avec le Département afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

9-7 Travaux de voirie et lutte contre l'érosion

Le Conseil Municipal est informé que des travaux ont été réalisés sur la route des Ecoles ainsi que sur la route reliant La Bêche à la Croix de Chèvre, afin de limiter les risques d'inondations

9-8 Repas de fin d'année du personnel communal et des élus.

Le repas de fin d'année réunissant le personnel communal et les élus est prévu le 18 décembre 2026, à la salle Gamay.

Une raclette géante sera organisée à cette occasion.

9-9 Remerciements à la Maison du Terroir Beaujolais

Le Conseil Municipal remercie la Maison du Terroir Beaujolais pour le panier garni offert aux membres du Conseil Municipal, composé de produits issus de leur boutique.

9-10 Projet de rénovation des toilettes publiques.

Le Conseil Municipal fait le point sur le projet de rénovation des toilettes publiques situées an face du garage Anère.

Les devis reçus étant jugés trop élevés, il est proposé de solliciter d'autres professionnels du secteur afin d'obtenir des devis complémentaires et de comparer les prix avant de poursuivre le projet.

9-10 Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est informé que la prochaine séance, initialement prévue le 17 novembre 2026, est reportée au mardi 24 novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.